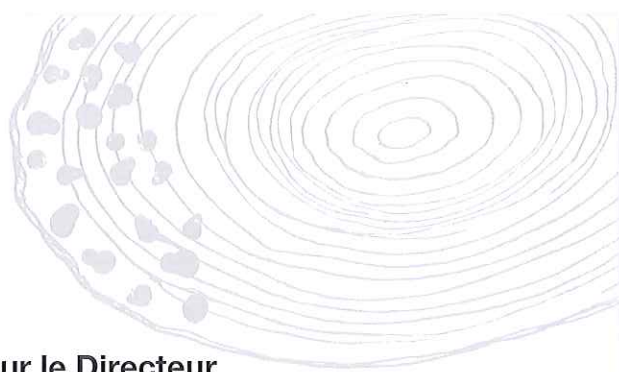




Fédération de la Haute-Vienne pour la
Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
ASSOCIATION AGRÉÉE AU TITRE DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

31, rue Jules Noël
87 000 Limoges



Monsieur le Directeur
Monsieur Stéphane NUQ

Direction Départementale des Territoires
Le PASTEL
Rue des Pénitents Blancs
87031 LIMOGES CEDEX

Limoges, le 14 novembre 2023

Objet : avis DIG – Bassins-versants du Salleron, de la Benaize et affluents
Dossier suivi par : Élise Barraud

Monsieur le Directeur,

Vous avez sollicité pour avis la Fédération de la Haute-Vienne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique quant à la demande de déclaration d'intérêt général formulée par le syndicat mixte d'aménagement du bassin de la Gartempe et de ses affluents, relative aux actions qu'il souhaite mener dans le contrat territorial des milieux aquatiques des bassins du Salleron, de la Benaize et affluents. Je vous en remercie.

La Fédération n'a pas de remarque particulière. La prise en compte de notre demande d'application de l'article L435-5 est bien actée par le syndicat d'aménagement du bassin de la Gartempe et développée en page 19. Les modalités de mise en place et d'information du partage du droit de pêche sont également précisées. A ce titre, je vous informe que la Fédération apportera toute l'aide nécessaire pour la mise en œuvre effective de ce point important dans le cadre notamment des missions de police de la pêche confiées à la Fédération.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l'expression de mes salutations distinguées.

Pierre POMMÉRET

Directeur de la FDAAPPMA 87